



Révision de la pension alimentaire

Par **poupouille**, le **30/01/2013** à **13:24**

Bonjour,
Mon fils habite dans les Yvelines et son ex en Vendée. Ils ne se parlent plus et elle lui a envoyé un huissier et lui a fait une saisie sur salaire. Il veut faire réévaluer sa pension car sa situation a changé et son ex ne vit plus seule. A quel JAF doit-il s'adresser ? A côté de chez lui et en Vendée ? Quel type de lettre faut-il faire ? Quel document doit-il fournir ?
Merci d'avance et j'espère que quelqu'un pourra l'aider.

Par **cocotte1003**, le **30/01/2013** à **19:31**

Bonjour, le jaf qui doit être saisi est celui du lieu de résidence de l'enfant. Entre autre document, il ou faudra un extrait de naissance de l'enfant, les preuves de vos revenus et charges... cordialement